



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU MERCREDI 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 juin à 18 heures 03, les membres composant le conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le 16 juin 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président. - Mesdames et messieurs, bienvenue.

APPEL NOMINAL

M. le Président. - Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, MME BELLIARD (départ à 19h35), M. BES (départ à 19h55), MME BOMPAIRE, MME BONNIER, M. CLEMENT, MME CORNET-RICQUEBOURG, M. DAOULAS, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, MME DE PAMPELONNE, MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT (jusqu'à 19h55), M. DUBARRY DE LA SALLE (départ à 19h55), M. DUBOIS, M. FORTIN, MME FOUASSIER, M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN (départ à 20h03), M. GRANDCLEMENT, M. GUILLET (à partir de 18h42), MME HOVNANIAN, M. KNUSMANN, M. LARGHERO, MME LAVARDE, M. LEJEUNE, M. LESCOEUR (départ à 19h55), MME LETOURNEL, MME LUCCHINI, M. MARAVAL, M. MATHIOUDAKIS (départ à 19h24), MME MILLAN, M. MOSSE (à partir de 18h35), M. RIGONI, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI (départ à 19h54), MME SEMPE (à partir de 18h20), MME SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO, MME VAN WENT, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES : M. BAVIERE par MME CORNET-RICQUEBOURG, MME BELLIARD par MME DEFRANOUX (à partir de 19h35), MME CAHEN par MME VLAVIANOS, M. COMTE par M. MOSSE (à partir de 18h35), M. GALEY par MME GODIN (jusqu'à 20h03), M. GUILCHER par M. KNUSMANN, M. GUILLET par M. BAGUET (jusqu'à 18h42), M. LARHER par M. DE BUSSY, M.

LEFEVRE par M. DE CARRERE, M. LESCOEUR par M. JEJEUNE (à partir de 19h55), M. LOUAP par MME GENDARME, M. MARQUEZ par MME LAVARDE, M. ROCHE par M. GAUDUCHEAU, MME TILLY par M. BES, M. VATZIAS par M. DAOULAS, MME VEILLET par M. AUCLAIR, MME VETILLART par MME GODIN (jusqu'à 20h03)

ETAIENT EXCUSES :

M. BES (à partir de 19h55), M. DUBARRY DE LA SALLE (à partir de 19h55), M. GIAFFERI, MME GODIN (à partir de 20h03), M. GUILLET (jusqu'à 18h42), M. MARSEILLE, M. MATHIOUDAKIS (à partir de 19h24), M. MOSSE (jusqu'à 18h35), MME RINAUDO, M. SANTINI (à partir de 19h54), MME SEMPE (jusqu'à 18h20)

M. le Président.- Mes chers collègues, nous avons largement le quorum.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Marnes-la-Coquette qui compte un seul élu donc si notre collègue en est d'accord, elle est désignée comme secrétaire de séance.

Mme Christiane BARODY-WEISS est désignée secrétaire de séance.

M. le Président.- J'ai oublié de saluer l'élection et la réélection de nos trois députés de GPSO, M. Gabriel Attal qui a été réélu sur la 10^e circonscription, Mme Prisca Thevenot qui a été élue sur la 8^e circonscription, M. Emmanuel Pellerin sur la 9^e circonscription. Nous leur souhaitons plein de courage dans leur mandat mais surtout nous espérons qu'ils vont défendre nos Villes et notre territoire et qu'ils vont s'intéresser un peu à l'avenir institutionnel de la métropole du Grand Paris parce que, dans le mandat précédent, les députés au sens large de la métropole du Grand Paris, ne s'étaient pas vraiment mobilisés pour l'avenir institutionnel de cette belle région francilienne et la métropole du Grand Paris et les territoires.

On entend dire qu'il y a beaucoup d'évolutions à venir mais compte tenu de la situation actuelle, je ne suis pas certain que la priorité du nouveau gouvernement soit de traiter l'avenir de la métropole du Grand Paris mais il faudrait quand même avancer parce que je rappelle, mes chers collègues, on va parler finances tout à l'heure avec Aline de Marcillac, que la CFE est normalement supprimée dans la loi de finances de 2023. Donc elle arrivera en examen au Parlement à l'automne.

Par ailleurs, nous avons de mauvaises nouvelles puisque ce matin même, s'est tenu un conseil syndical d'Autolib' Vélib' et je remercie ceux qui y ont participé, pour permettre une mise à jour des comptes d'Autolib' Vélib' pour que le président puisse présenter des comptes avec sincérité. Vous savez que nous avons un contentieux avec Vincent Bolloré qui réclame au syndicat mixte 232 millions d'euros, je crois, au total. Nous avons provisionné dans les comptes d'Autolib' Vélib' 20 millions d'euros or, aujourd'hui, les conseillers juridiques commencent à nous dire que les 232 millions d'euros réclamés par Bolloré ne sont finalement pas si infondés que cela, c'est en gros ce que dit la note juridique. Comme nous avons inscrit que 20 millions d'euros dans les comptes, c'est très en deçà s'il devait y avoir

condamnation et obligation d'en verser 232, donc ce matin, le conseil syndical, le président M. Raifaud, a demandé qu'on augmente la prévision de 20 à 32 millions d'euros, en participation obligatoire. Même si nos conseillers de GPSO ont voté contre ce matin avec la commune de Maisons-Alfort, l'impact sur nos comptes sera de 350 000 euros.

Chère Aline, voilà la bonne nouvelle du jour pour 2022, donc il faudra faire une DM, 350 000 euros pour 2023. Et avec cela, on n'arrive qu'à 32 millions d'euros, on est encore loin des 232 donc c'est une situation absolument scandaleuse, il faut dénoncer la gestion de ce syndicat mixte Autolib' Vélib' qui est à majorité parisienne, je le rappelle, donc ce sont eux qui décident, ce sont eux qui votent et c'est nous qui payons.

Donc j'espère que les députés, par exemple, interviendront pour modifier ce genre de statut de syndicat et autres, parce que si nous devons inscrire dans nos comptes 3 ou 4 millions d'euros supplémentaires pour arriver au 232 de M. Bolloré, même un peu plus, il faudrait 7 ou 8 millions d'euros, nous allons avoir des problèmes pour boucler nos fins de mois à GPSO.

Voici un seul exemple, et si à cela se rajoute la disparition de la CFE à l'automne dans la loi de finance, nous allons tous, tous les territoires, commencer à être en grande difficulté. Vous avez vu que le SSIAP a augmenté ses tarifs ce matin, le Syctom va augmenter ses tarifs, je ne sais pas ce que fera le syndicat des eaux mais il n'y a pas de raison que cela ne suive pas dans la foulée, donc les tarifs des syndicats professionnels vont augmenter et tout cela a des impacts sur le budget de nos communes.

Quand on sait qu'il est prévu, au mois de juillet, en première lecture à l'Assemblée nationale de la loi rectificative pour le pouvoir d'achat, une ponction de 10 milliards d'euros sur les collectivités locales, on parle de 20, donc il faut rajouter ceci, moi, je suis un peu inquiet. Cela s'appelle les effets ciseaux, vous rajoutez les 10 milliards du mois de juillet, la CFE qui disparaît, les contributions qui vont augmenter, donc à un moment si on ne règle pas le problème institutionnel en Île-de-France, nous allons tous nous retrouver dans le rouge.

C'est pour cela que nous les félicitons de leur élection et nous comptons beaucoup sur eux. Nous allons écrire à nos trois députés pour qu'ils s'activent sur la défense de nos communes et de nos territoires, cela fait partie des fonctions bien sûr des parlementaires.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 6 AVRIL 2022

M. le Président. - Ceci étant, nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance de la séance du Conseil de territoire du 6 avril 2022.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SEANCES DES 21 AVRIL ET 9 JUIN 2022

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SEANCES 21 AVRIL ET 9 JUIN 2022

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau des séances du 21 avril et 9 juin 2022. Vous avez eu les documents.

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE AU PRESIDENT DU 10 JUILLET 2020

M. le Président.- Compte rendu des décisions en vertu des délégations données par le conseil de territoire, le 10 juillet 2020, au président.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Nous attaquons donc l'ordre du jour.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. LE PRÉSIDENT/M. LARGHERO

1. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Le premier point concerne la modification des statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest car nous devons effectivement adapter nos statuts pour pouvoir bénéficier de la délégation d'organisation notamment de l'espace public, qui relève de la compétence du Département ou de la Région. Il s'agit de quelques situations notamment sur les aménagements des jardins des berges de la RD1 du côté de Meudon-sur-Seine où des agents de GPSO assurent l'entretien mais c'est sur le territoire du Département, donc nos statuts ne sont pas adaptés. D'autres projets seront également concernés par ces autorisations de délégation de travail qui relèvent des compétences du Département ou de la Région.

Il n'y a pas de question sur cette délibération, donc je la mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

2. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES REUNISSANT L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF A L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

M. le Président.- Le point n° 2, Monsieur Larghero.

M. Larghero.- Monsieur le Président, il s'agit d'approuver le renouvellement d'un groupement de commandes entre GPSO et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de la passation d'un marché relatif à l'achat de fournitures de bureau.

Il vous est donc proposé de renouveler ce groupement de commandes.

M. le Président.- Merci Monsieur Larghero, y a-t-il des questions sur les fournitures de bureau d'Issy-les-Moulineaux?

M. le Président.- Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

V – CULTURE – M. LARGHERO

12. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE POLE SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB) AU TITRE DE L'ANNEE 2022

M. le Président.- Nous allons sauter les points d'aménagement, d'urbanisme et de l'équilibre social de l'habitat et attendre l'arrivée de M. Guillet. Nous allons passer à la délibération n° 12, Monsieur Larghero, et nous verrons derrière le bloc finances. Donc trois délibérations pour vous, Monsieur Larghero.

M. Larghero.- Je prends donc la n° 12. Au titre des soutiens financiers apportés par GPSO à l'établissement public de coopération culturelle, le fameux Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris Boulogne-Billancourt, il est proposé d'attribuer au titre de 2022 une subvention de fonctionnement d'un montant de 61 000 euros et une subvention d'un montant de 15 868 euros pour être précis, au titre des rémunérations, charges et frais assimilés 2022 des enseignants contractuels du CRR de Boulogne-Billancourt recrutés par l'EPCC pour exercer une partie de leurs missions au bénéfice du fameux Pôle.

Il s'agit donc là aussi de l'attribution de subventions récurrentes, que nous renouvelons chaque année grâce à vous, mes chers collègues, pour le bon fonctionnement de ce pôle.

M. le Président.- Merci y a-t-il des questions sur le PSPBB ? Il n'y en a pas.

Pour le vote, Mme Cornet-Ricquebourg, M. de Bussy et M. Louap en tant que représentants titulaires et suppléants au Conseil d'administration du PSPBB ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Mme CORNET RICQUEBOURG ainsi que MM. DE BUSSY et LOUAP ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

13. EXONERATION POUR LES RESSORTISSANTS UKRAINIENS REFUGIES EN FRANCE DES DROITS DE SCOLARITE DES CONSERVATOIRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST AU TITRE DES SAISONS 2021-2022 ET 2022-2023

M. le Président.- La délibération n° 13.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président. Je passe à la n° 13 où, à l'image de ce que nous avons fait dans un certain nombre de nos communes, il est proposé d'accorder une exonération de droits de scolarité, frais d'inscription et de concours, parcours et autres activités, location d'instrument de musique, pour les saisons 21-22 et 22-23 aux ressortissants ukrainiens réfugiés en France, de manière à leur permettre de suivre un enseignement artistique, bien sûr, au sein des conservatoires de notre EPT.

Cette exonération sera appliquée à condition que les parents des élèves mineurs ou que les élèves majeurs bénéficient de la fameuse APS, Autorisation provisoire de séjour, délivrée par la préfecture portant la mention bénéficiaire de la protection temporaire.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions sur les réfugiés ukrainiens ?

M. Dubois.- Je ne sais pas s'il est possible d'étendre ce dispositif à l'ensemble des réfugiés mais si c'était le cas, ce serait parfait. Si, par hasard, ce n'est pas le cas, est-il possible de ne pas faire mention uniquement des ressortissants ukrainiens mais de tous ceux en provenance d'Ukraine, qu'ils soient de nationalité ukrainienne ou non.

M. Larghero.- Non, ce n'est pas possible de l'étendre puisque là, il est bien question des bénéficiaires de la protection temporaire, donc c'est un régime spécial, dans la mesure où effectivement cela emporte des gratuités qu'on n'est pas susceptible de mesurer si on devait ouvrir plus largement. Nous n'avons pas connaissance du nombre de personnes porteuses du statut de réfugié dans nos Villes, là cela ouvre une porte sans que nous sachions à quoi nous nous engageons.

Donc, on est vraiment, au même titre que ce qu'ont fait les Villes, sur une protection temporaire de manière à pouvoir avoir une maîtrise du dispositif et d'être raccord avec ce que l'État lui-même peut proposer de son côté, et nos communes. Il s'agit vraiment sur le principe d'être en phase avec ce que nous faisons également dans nos communes pour d'autres types d'activités, nous devons avoir la même position vis-à-vis des mêmes catégories de population sur des activités similaires et permettre une lisibilité à nos services de manière générale. Sinon, cela va créer des situations de distorsion avec dans des communes des personnes qui seront de telle ou telle catégorie administrative et qui auront droit à des tarifs et d'autres qui n'y auront pas droit. Donc pour avoir interrogé nos collègues sur le sujet, jusqu'à maintenant, la position est d'être vraiment sur cette catégorie APS bénéficiaire de la protection temporaire pour que chacun soit au clair sur le dispositif mis en place.

M. Dubois.- De fait, par rapport à la deuxième partie de ma question qui était de mentionner non pas les ressortissants ukrainiens mais ceux en provenance d'Ukraine, l'ensemble des gens bénéficiant de ce statut.

M. Larghero.- Le critère est celui de bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour portant la mention bénéficiaire de la protection temporaire. Donc après, qu'ils soient

ressortissants de nationalité ukrainienne ou pas, c'est le statut qui est délivré par la préfecture qui fait foi, donc s'il est attribué à des personnes qui effectivement ne sont pas forcément de nationalité ukrainienne mais venant d'Ukraine et bénéficiant de ce statut, elles bénéficieront de la gratuité.

M. le Président. - Restons conformes au statut, c'est plus simple à mon avis.

Donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

14. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AUTOUR DES ONDES MARTENOT A PASSER AVEC LA FEDERATION DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES MARTENOT, LE CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS ET LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS

M. le Président. - La délibération n° 14, Monsieur Larghero, sur les ondes Martenot.

M. Larghero. - Oui, sur les ondes Martenot, ce sympathique instrument de musique, qui pacifie les mœurs et qui est insuffisamment connu. Nous allons donc lui donner toute sa pleine et entière reconnaissance au terme de l'approbation d'une convention de coopération à passer avec la Fédération des enseignements justement artistiques Martenot, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, nous permettant la création d'un catalogue collectif de ressources, à la fois, musicales scientifiques, organologiques ou historiques, liées à ces ondes Martenot et je pense que le CRR effectivement s'honorera de pouvoir faire partie de ce pôle. Voilà mes chers collègues.

M. le Président. - Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

FINANCES – Mme de Marcillac

15. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL

16. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

17. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président. - Nous passons au bloc finances mais, vous voyez ce que je vous disais à l'instant, André Santini me passe une note : comme la Ville de Paris a été plafonnée dans sa contribution au FSRIF, il a été décidé ce matin effectivement d'augmenter la part de

financement des autres contributeurs et, comme par hasard, se retrouvent dans les communes Issy-les-Moulineaux, Neuilly, Boulogne, Nanterre, Rueil-Malmaison, voilà des communes des Hauts-de-Seine.

Et si je peux donner le chiffre, Monsieur le Maire, rien que pour Issy-les-Moulineaux, l'augmentation est de 600 000 euros ! Les bonnes nouvelles continuent, ce sont tous les jours, des bonnes nouvelles ! Je ne sais pas ce que cela va donner pour nous, Madame Lavarde, mais ce sera peut-être un peu moins qu'à Issy-les-Moulineaux parce que j'ai vu que le pourcentage était moins élevé mais voilà.

Mme Lavarde. - C'est beaucoup quand même.

M. le Président. - C'est beaucoup. Tous les jours, on nous demande de payer, la Ville de Paris paye moins donc tout le monde paye à la place de la Ville de Paris et, à côté de cela, on nous rackette sur Autolib' Vélib'.

M. Larghero. - À côté de cela, ils ont 7 milliards de dettes.

M. le Président. - Pardon, ma chère Madame de Marcillac de mettre un peu l'ambiance sur les finances mais justement, nous allons au moins montrer que nos finances sont saines jusqu'à maintenant.

Mme de Marcillac. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. J'ai le grand privilège de vous présenter les délibérations effectivement que nous présentons traditionnellement au mois de juin qui sont l'adoption du compte de gestion et du compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Du coup, j'ai tout une série de délibérations sur le budget, après j'en aurai d'autres sur le FCCT et enfin sur la décision modificative budgétaire qui correspond à l'actualisation des informations en particulier fiscales que nous avons, et qui permettent d'affiner le budget 2022.

En ce qui concerne la première délibération, le compte de gestion du budget principal est concordant avec le compte administratif, et n'appelle aucune observation, ni réserve. Je vous propose donc d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal.

Nous ferons sans doute un vote en bloc donc je poursuis avec le compte administratif.

L'exercice 2020 avait été fortement impacté par la crise sanitaire, en 2021, on est plutôt sur un retour progressif à la normale sans atteindre complètement les résultats et donc la capacité d'autofinancement de 2019. Globalement, la section de fonctionnement évolue à la hausse et puis, comme le soulignait notre président, les difficultés de financement du territoire, en tout cas l'effet de ciseaux est également renforcé par la perte de l'autonomie fiscale de GPSO avec le transfert des deux tiers de la dynamique de cotisation foncière des entreprises 2021 à la MGP et, à partir 2023, la CFE devrait être totalement transférée.

En 2021, on a également pu arrêter un PPI, un Programme pluriannuel d'investissements ambitieux et volontaire qui s'est traduit par une hausse du niveau d'exécution des dépenses réelles d'investissement sur l'exercice. Il est toujours important pour GPSO d'arriver à réaliser les investissements budgétés.

Les recettes de fonctionnement ont connu un rebond important, elles s'élèvent à 250,2 millions d'euros, soit une hausse de 8,4 millions d'euros, qui s'explique en premier lieu par l'ajustement du FCCT, le Fonds de compensation des charges transférées,

de 2,6 millions, suite à l'arrêt du bilan de la réforme du stationnement. Cette hausse est également portée par la fiscalité avec une augmentation de 5,8 millions d'euros, principalement liée à la hausse du taux de CFE votée prudemment en 2021, qui nous permet de gagner 1,9 million d'euros, l'augmentation des bases pour 700 000 euros, et la perception de rôle supplémentaire exceptionnel pour 3,2 millions d'euros. Mais cette hausse a aussi été atténuée par l'exonération des bases industrielles dont la part compensée ne profite pas de la hausse du taux et par le reversement des deux tiers de la dynamique de CFE à la Métropole.

À la suite de la sortie de crise, progressivement, on assiste à une augmentation des recettes de stationnement, 4 millions d'euros, et des conservatoires pour 400 000 euros.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles augmentent également, et heureusement elles augmentent moins que les recettes, ce qui permet de dégager un autofinancement.

Les charges à caractère général augmentent de 1,7 million, c'est lié je vous en parlais à la remontée des droits de stationnement qui entraîne un reversement à la hausse au profit des délégataires à qui on verse 1,7 million d'euros, donc tous les opérateurs de stationnement.

GPSO est également affecté par une hausse des tarifs du Sycotm, par l'augmentation des consommations d'énergie et nous n'en sommes qu'au début, par les renforts de prestations et les surcoûts liés à des marchés, notamment celui de la propreté, et également celui de la gestion des parcs et jardins. Vous savez qu'il faut des gardiens le matin et le soir pour les ouvrir et les fermer.

Ces augmentations sont atténuées par le recul des dépenses d'achats et de fournitures liées à la crise sanitaire que nous n'avons pas dû reprendre en 2021.

On subit également des atténuations de produits croissantes avec la hausse du FPIC et la hausse de la dotation d'équilibre dans le cas du renvoi des deux tiers de la dynamique de CFE à la Métropole. Les frais de personnels augmentent de 600 000 euros nets en raison du GVT, Glissement vieillesse technicité, de la hausse du SMIC et de la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour les catégories C. Christiane Barody-Weiss pourra peut-être m'aider sur le PPCR, nous verrons.

M. le Président.- Pardon Madame de Marcillac, je demandais si on ne pouvait pas bien remonter parce qu'on ne voyait pas bien la ligne du bas sur la péréquation/dotation qui augmente de 2,7 millions mais si on ne peut pas remonter sur l'écran, ce n'est pas grave. Vous le voyez là-haut. D'accord.

Mme de Marcillac.- En tout cas, l'autofinancement structurel retrouve presque son niveau d'avant crise, il est évalué à 36 millions d'euros.

En investissement, les dépenses d'équipement sont en hausse et représentent 35,1 millions d'euros, soit en hausse de 2,4 millions et c'est la déclinaison annuelle du nouveau PPI de mandat qui concilie les obligations réglementaires et patrimoniales de l'établissement, c'est-à-dire tout l'entretien des bâtiments et de la voirie et des espaces publics, avec des ambitions fortes du territoire en matière de développement du cadre de vie et d'environnement que nous retrouvons dans notre PCAET.

Le financement de ces dépenses d'équipement passe par un recours accru à l'emprunt. La dette de GPSO augmente donc de 5,3 millions en raison de la consolidation d'emprunts souscrits fin 2020 pour équilibrer l'exercice 2020, et le financement des investissements 2021 donc de début de mandat. Le taux d'intérêt moyen et les frais financiers diminuent toutefois significativement du fait de la faiblesse des taux sur ces exercices, donc GPSO a pu bénéficier de taux bas et qui, en plus, ont été bien négociés.

Globalement, les ratios financiers de l'établissement restent excellents avec une capacité de désendettement inférieure à deux ans.

Enfin, le financement des investissements est complété par le FCTVA à hauteur de 6,5 millions d'euros et par des subventions pour 500 000 euros.

Forts de ce compte administratif en dépenses et en recettes, nous pouvons affecter le résultat du compte administratif du budget principal avec une section de fonctionnement qui présente un excédent de 29 millions d'euros, une section d'investissement qui présente un déficit de 26,5 millions d'euros après intégration des restes à réaliser.

Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 26,5 millions d'euros en excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le déficit d'investissement, et le solde du résultat serait affecté en excédent de fonctionnement, reporté sur l'année 2022.

Voilà Monsieur le Président, les trois délibérations qui concernent le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat au budget principal et je crois qu'il faut désigner un président de séance à la place du président.

M. le Président.- Pour le vote effectivement, je proposerai de désigner un président de séance. Mais y a-t-il des questions sur le compte de gestion, le compte administratif ? Il n'y a pas de question particulière.

Vous avez vu que le compte de gestion est exactement équivalent au compte administratif, c'est une bonne nouvelle. Toutefois, on peut avoir des dérogations surtout quand on change de système comptable notamment si on passe en M57 comme cela est demandé aux Villes dans les années qui viennent. Donc il n'y a pas de question.

Sur le compte administratif, Aline vous a expliqué en gros 250 millions de recettes, en hausse de 8,4 millions d'euros, grâce à notre anticipation de la CFE. Si elle disparaît, elle sera cristallisée donc on a bien fait d'anticiper l'augmentation de la CFE et puis 221 de dépenses et un excédent de 29 qu'on propose de répartir de la façon suivante.

Nous devons élire un président de séance pour le vote de la délibération sur le compte administratif, donc je propose la présidence d'André SANTINI.

(Il est procédé au vote sur la présidence de M. Santini.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je me retire.

(M. Pierre-Christophe BAGUET, Président de l'ETP quitte la séance.)

La séance se poursuit sous la présidence de M. André SANTINI, vice-président.

M. Santini, président.- Mes chers collègues, la loi oblige le président à se retirer.

Le débat est ouvert, vous avez évidemment des questions et notre déléguée aux finances pourra répondre. Il n'y a pas de question ?

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord. Qui est pour, pour vous dégourdir les jambes ? Qui est pour, levez la main. Merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? Il y a quatre voix. Il y a les pouvoirs, on va recommencer, si vous avez un pouvoir, vous levez la main deux fois.

Il y a une question, il n'y en avait pas tout à l'heure, posez la question avant le vote.

Une intervenante.- Monsieur le Maire, en fait la présentation qui a eu lieu regroupe les délibérations 15 à 28, donc est-ce qu'on les vote une par une ? Quand vous dites, qui est pour, qui est contre, on parle de quelle délibération ?

Mme de Marcillac.- Ce sont uniquement les trois premières délibérations 16, 17 et 18.

Une intervenante.- La 15, on en fait quoi ?

Mme de Marcillac.- Oui, les 15, 16, 17.

M. Santini, président.- La n° 15, c'est le compte de gestion du receveur principal. C'est d'ailleurs la dernière fois que vous le votez puisque ce vote va être supprimé et jumelé avec le vote du compte administratif. Pas d'autres questions ?

Nous revenons au vote. Alors, vous nous proposez quoi, Madame la Déléguée ? La 15, il faut la voter aussi ?

Mme de Marcillac.- La 15, c'est le compte de gestion donc on vote les 15, 16, 17.

M. Santini, président.- Nous votons la délibération n° 15.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité, on le dira au receveur, cela lui fera très plaisir.

Adopté à l'unanimité.

M. Santini, président.- Ensuite le point n° 16, c'est le compte administratif du budget principal.

Qui est pour ? On varie les plaisirs pour vous empêcher de dormir. Il y a plusieurs mains levées.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? Levez bien les bras avec pouvoir. Il y a cinq abstentions.

Vous faites quoi, madame ? Le temps que vous trouviez le micro, nous serons passés au vote de l'année prochaine.

Mme Vlavianos.- Monsieur le Maire, j'ai levé la main pensant que vous demandiez les pouvoirs. Comme j'ai un pouvoir, j'ai levé la main mais je suis pour.

M. Santini, président.- Nous reprenons, s'il vous plaît. Nous refaisons le vote pour qu'il soit conforme.

Pour, d'abord. Madame lève les deux mains, on l'a à l'œil, les autres lèvent une main ou deux mains. Merci.

Qui vote contre ? Levez les mains. (*Personne*)

Qui s'abstient ? On recommence, les chahuteurs du fond, ils sont quatre ou cinq. Cinq abstentions. Donc le compte administratif est adopté

Adopté à l'unanimité(5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

M. Santini, président.- Faites entrer le Président.

(*Retour de M. Pierre-Christophe BAGUET.*)

M. Pierre-Christophe BAGUET reprend la présidence de la séance.

M. le Président.- J'ai cru comprendre que les délibérations n°s 15 et la 16 étaient votées. Nous allons voter la n° 17 qui concerne l'affectation et qui a été présentée. C'est la diapositive qui est projetée.

Donc je mets aux voix la n° 17.

(*Il est procédé au vote.*)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

18. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL

19. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

20. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

21. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - BOULOGNE-BILLANCOURT DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL

22. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - BOULOGNE-BILLANCOURT DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

23. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DES ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL

24. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES ZAC D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

25. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DE MEUDON SUR SEINE DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, PRESENTE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL

26. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DE MEUDON SUR SEINE DE L'EXERCICE 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Maintenant Madame de Marcillac va nous présenter la délibération n° 18, le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement et les n°s 19 et 20 dans la foulée.

Mme de Marcillac.- Merci Monsieur le Président, donc la 18, c'est l'examen et vote du compte de gestion du budget annexe de l'assainissement.

Le compte de gestion du budget annexe d'assainissement est donc concordant avec le compte administratif, il n'appelle aucune observation.

La délibération suivante concerne le compte administratif du budget annexe de l'assainissement, donc en recettes, le budget annexe est majoritairement financé par les redevances d'assainissement payées par l'utilisateur du service de l'eau. Ces recettes connaissent une légère hausse.

En dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à 1 million d'euros, il s'agit d'un contrat unique pour l'exploitation du service public d'assainissement sur le territoire de GPSO mais également du remboursement des dépenses de personnel et de structure au budget principal.

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,94 million d'euros, ce sont les travaux de dévoiement des réseaux. Je vous rappelle que ce sont des travaux extrêmement importants et vitaux pour le territoire. De plus, 5,2 millions d'euros de travaux et d'études, engagés en 2021, ont été reportés en 2022.

Pour ce budget annexe d'assainissement, il est proposé d'affecter le résultat du compte administratif de la façon suivante : la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement présente un excédent de 29,1 millions d'euros, la section d'investissement, un déficit de 26,5 millions d'euros après intégration des restes à réaliser, et il est donc

proposé d'affecter 1,52 million en excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le déficit d'investissement. Il est proposé d'affecter le solde, soit 400 000 en excédent de fonctionnement reporté. Cela, c'étaient les délibérations n^{os} 19 et 20.

Nous arrivons aux délibérations suivantes, qui concerne le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Le compte de gestion du budget annexe est concordant avec le compte administratif.

Le budget annexe de la ZAC Seguin-Rives de Seine retrace principalement des dépenses liées au remboursement de la dette qui ont permis de désendetter le budget à hauteur de 4 millions d'euros en 2021. Les autres flux retracent les écritures liées aux réceptions d'ouvrages et aux opérations TVA.

Voilà, est-ce que je présente les autres ?

M. le Président.- Nous passons maintenant à la n^o 23, Issy-les-Moulineaux.

Mme de Marcillac.- Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC est concordant avec le compte administratif et quant au budget annexe, il intègre seulement les honoraires versés à la SPL c'est-à-dire 360 000 euros pour l'opération de la ZAC du pont d'Issy.

Voilà, et nous avons un troisième budget annexe, celui de la ZAC de l'aménagement de Meudon-sur-Seine pour lequel, il y a également concordance sans aucune opération d'écriture, néanmoins il nous faut le voter.

Voilà Monsieur le Président, les trois comptes administratifs des budgets annexes ont été présentés et nous allons, si vous le voulez bien, pouvoir délibérer.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur ces délibérations, les n^o s 21, 22, 23, 24 ? Non, il n'y a pas de question.

Je mets aux voix la n^o 21, c'est le compte de gestion du budget annexe de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- André SANTINI fera voter la n^o 22, dès que je serai sorti de la salle.

Je mets aux voix la n^o 23, examen et vote du compte de gestion de la ZAC d'Issy-les-Moulineaux.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité .

M. le Président.- André SANTINI fera voter la n^o 24, le compte administratif.

Je mets aux voix la n^o 25, pour Meudon.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

Et donc je vais laisser la présidence à M. André SANTINI pour voter les comptes administratifs de la n° 22, de la n° 24 et de la n° 26. Voilà.

Une intervenante.- Nous n'avons pas voté le budget de l'assainissement, Monsieur le Président.

M. le Président.- Nous n'avons pas fait voter la n° 18. Le n° 19, c'est le compte administratif, André SANTINI ne l'a pas fait voter tout à l'heure ? Donc M. André SANTINI fera voter la n° 19, la n° 22, la n° 24 et la n° 26. C'est le loto, les n° 19, 22, 24, 26.

Donc je mets aux voix la n° 18 qui est le compte de gestion du budget annexe d'assainissement.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

Je mets aux voix la n° 20 qui est l'affectation du résultat du compte administratif du budget annexe d'assainissement.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

M. le Président.- Nous avons voté la n° 21. Il reste donc les n° 19, 22, 24, 26.

(M. Pierre-Christophe BAGUET, Président de l'EPT quitte la séance.)

La séance se poursuit sous la présidence de M. André SANTINI, vice-président.

M. Santini, président.- Je ne vais pas demander s'il y a des questions parce que cela devient lassant, nous passons donc aux votes, et nous procédons à un vote par délibération. Alors, nous commençons par la n° 19. Vous l'avez sous les yeux.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

M. Santini, président.- La délibération n° 22.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

M. Santini, président.- La délibération n° 24.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

M. Santini, président.- La délibération n° 26.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

M. Santini, président.- C'est tout ? Nous avons terminé le chemin de croix, parfait. Merci à vous. Le président peut être rappelé.

(Retour de M. Pierre-Christophe BAGUET.)

M. Pierre-Christophe BAGUET reprend la présidence de la séance.

27. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2022

28. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2022

M. le Président.- Les DM1, nous allons présenter la n° 27 et la n° 28 ensemble, Aline.

Mme de Marcillac.- Je vous prie de m'excuser parce qu'il y a peut-être eu une petite confusion, j'avais un écart d'une délibération dans ma note, ce qui fait que les numéros ne concordent pas complètement et je n'ai pas pris le temps de vérifier cela avant, donc cela a pu générer un peu de confusion.

Donc la décision modificative n° 1 concernant le budget principal est équilibrée en fonctionnement et en investissement, forcément, en recettes et en dépenses, et elle s'élève à 42,7 millions d'euros.

Sur les points saillants, en recettes, cette décision modificative permet principalement d'intégrer le résultat de 2021 de 2,6 millions d'euros et l'ajustement du FCCT pour 1,4 million d'euros. En dépenses, ce sont quelques réimputations de crédits notamment pour verser une subvention au Pôle supérieur de Paris Boulogne-Billancourt. Le virement à la section d'investissement est augmenté de 4 millions d'euros.

En investissement, les dépenses d'investissement intègrent les reports 2021 et le résultat d'investissement reporté. Des ré-imputations de crédits sont proposées pour financer l'affaissement de voirie rue André-Chénier à Issy-les-Moulineaux et la rénovation du conservatoire de Boulogne. Des crédits sont ajoutés pour financer les travaux sur le parvis

Jacques-Chirac à Issy-les-Moulineaux toujours pour 100 000 euros et la plate-forme de logistique de la DTO pour 90 000 euros. Ils sont équilibrés budgétairement par le versement de la subvention pour la rénovation de la toiture de Marcel-Bec.

En recettes, on a repris les reports de crédit 2021 et l'excédent de fonctionnement capitalisé, et l'emprunt d'équilibre est diminué des 4 millions d'euros.

Voilà pour la décision modificative n° 1 du budget principal.

En ce qui concerne le budget annexe de l'assainissement, cette DM permet d'intégrer le résultat et le report d'exercice 2021, et on gagne en autofinancement 123 000 euros, donc l'emprunt d'équilibre diminue d'autant.

Voilà pour les DM1 du budget principal et du budget de l'assainissement, Monsieur le Président.

M. le Président. - Y a-t-il des questions sur ces deux DM1 ? Il n'y a pas de question.

Êtes-vous d'accord pour un vote global ou voulez-vous chapitre par chapitre, nous procédons à un vote global.

Donc je mets aux voix la DM1 du budget principal.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

M. le Président. - C'est approuvé et pour le budget annexe d'assainissement la DM1, qui est contre ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

29. AJUSTEMENT DU MONTANT PROVISOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSE PAR LES COMMUNES MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

M. le Président. - Nous passons à l'ajustement du FCCT, la n° 29 et après, nous verrons les garanties d'emprunt, Aline, mais la n° 29 d'abord.

Mme de Marcillac. - Le montant du FCCT provisoire est ajusté pour intégrer les notifications des bases prévisionnelles de fiscalité 2022, et l'ajustement du coefficient correcteur, qui neutralise la suppression de la taxe d'habitation. Avec les nouvelles informations, on peut ajuster le FCCT provisoire à 123 millions d'euros.

Voilà pour le FCCT provisoire et on est toujours sur la même répartition bien sûr liée au pacte qui lie les communes et GPSO.

M. le Président. - Je mets aux voix le FCCT.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

30. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS SITUES 50 RUE DU DOME A BOULOGNE-BILLANCOURT

31. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION DE 96 LOGEMENTS SITUES 180, 184 ET 184 BIS AVENUE DE VERDUN A ISSY-LES-MOULINEAUX

M. le Président.- Après, nous avons deux garanties d'emprunt.

Mme de Marcillac.- La première garantie d'emprunt consiste à accorder la garantie à hauteur de 100 % à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour un montant total de 1 million d'euros, qui financerait une opération d'acquisition amélioration de 6 logements situés 50 rue du Dôme à Boulogne. Cette garantie permet à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation d'un logement qui serait, comme d'habitude, délégué à la Ville de Boulogne.

La deuxième garantie d'emprunt concerne également une garantie à hauteur de 100 % accordée également à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour des emprunts d'un montant de 25 millions d'euros. Ils financeraient l'acquisition de 96 logements, situés 184 et 184 bis avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux.

Le droit de réservation cette fois porterait sur 19 logements dont l'attribution serait déléguée à la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

Voilà Monsieur le Président et mes chers collègues et je remercie avant toute chose, les services et les commissions qui ont travaillé sur la préparation du dossier finances.

M. le Président.- Pour la garantie d'emprunt rue du Dôme à Boulogne-Billancourt, ne prennent pas part au vote : Mme ROUZIC-RIBES ainsi que MM. BAGUET, DENIZIOT, GUILLET et LARGHERO.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la garantie d'emprunt d'Issy-les-Moulineaux, de la même façon, ne prennent pas part au vote : Mmes BONNIER, LETOURNEL, ROUZIC-RIBES et VERGNON ainsi que MM. BAGUET, DENIZIOT, GUILCHER, GUILLET, KNUSMANN, LARGHERO et SANTINI ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

problème, c'est une demande mais simplement, je mets des réserves et je veux que cela soit mis au procès-verbal sur le fait qu'on se retrouva dans le périmètre du domaine de Saint-Cloud, et qu'en plus, culturellement parlant, même si aujourd'hui les studios de Boulogne servent à accueillir les émissions de Cyril Hanouna, c'est quand même une histoire de la commune. Nous avons vu le succès de l'exposition Jean Gabin où on a franchi les 17 000 visiteurs à ce jour.

Mais nous allons quand même voter, je voulais apporter cette précision, mon cher collègue.

M. Guillet.- Ne vous inquiétez pas, rien ne se passera.

M. le Président.- Non, mais je sais bien. Rien ne se passera mais comme on nous demande de voter, nous allons voter mais je mets les réserves avant. Effectivement, c'est un périmètre d'étude pour l'instant.

Donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

M. Mathioudakis veut s'abstenir, pas de problème, donc la délibération est approuvée.

Adopté à l'unanimité (abstention de M. Mathioudakis)

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION PREALABLE AU TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES ETUDES D'OPPORTUNITE RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE L'ABREUVOIR A BOULOGNE-BILLANCOURT ENTRE LA DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE, GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président.- La délibération n° 4.

M. Guillet.- Il s'agit de la signature d'une convention préalable au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études d'opportunité relatives à la création et modification des ouvrages appartenant à l'État sur le site de l'Abreuvoir à Boulogne-Billancourt.

Il s'agit d'une partie des terrains bien connus de l'ancien domaine Rothschild où il y a le château Rothschild en particulier, terrain particulièrement emblématique et important pour la Ville. Suite à l'élaboration du schéma directeur en 2011 visant à préserver et valoriser ce site, plusieurs acteurs ont fait connaître leur volonté de concrétiser leur projet comme l'AP-HP avec la fusion d'Ambroise Paré avec l'hôpital de Garches.

GPSO et la Ville de Boulogne se sont alors engagés dans une réflexion globale en lien avec les services de l'État afin de décliner les orientations du schéma directeur en intention au sein des différents secteurs de projet.

Sur le site de l'Abreuvoir qui est une parcelle isolée par l'autoroute A13 et sa bretelle, vous voyez la situation puisqu'une bretelle d'autoroute part de la porte d'Auteuil pour arriver à Saint-Cloud et pour déboucher sur le tunnel de Saint-Cloud, bretelle qui n'est pas toujours très pratique d'ailleurs. Il est envisagé sur cette parcelle isolée, et même très isolée, d'installer plusieurs équipements dédiés au service de la population. Nous n'allons pas les détailler, il peut y avoir pas mal de choses mais au regard de la configuration et des contraintes de la parcelle, la réalisation de ces différents projets, qui sont parfois purement hypothétiques, nécessite d'étudier la modification d'ouvrages appartenant à l'État.

3. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF), LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST – MODIFICATION DES DELEGATIONS DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Président.- Nous revenons, mes chers collègues, à l'urbanisme et à l'aménagement avec Jean-Jacques Guillet. Nous repassons à la délibération n° 3.

M. Guillet.- Mes chers collègues, pardonnez-moi pour ce retard bien involontaire mais nous allons reprendre quelques délibérations dont certaines sont évidemment plus importantes que d'autres.

La première concerne la convention d'intervention foncière tripartite entre l'EPFIF, l'établissement public foncier d'Île-de-France, la commune de Boulogne et l'EPT Grand Paris Seine Ouest. GPSO et la Ville de Boulogne ont signé en 2019 une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, c'est classique. Toutes nos Villes ont des conventions d'intervention foncière ou de veille foncière avec l'EPFIF.

En l'occurrence, il y a des petits changements, et la Ville et GPSO sollicitent aujourd'hui l'EPFIF, pour intensifier son action foncière sur trois nouveaux secteurs de veille, je dis bien de veille, et pas forcément d'intervention : les Studios de Boulogne ; les Dominicaines et le marché de Billancourt. Je pense que chacun ici connaît suffisamment la géographie de Boulogne-Billancourt pour savoir où sont ces différents endroits.

Il convient donc de proposer un avenant pour intégrer ces trois secteurs, faire en sorte que l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite avec l'EPFIF, la commune et puis GPSO soit donc approuvé, ainsi que, c'est un point évidemment fondamental, la mise à jour du droit de préemption urbain qui est modifié en conséquence.

Voilà Monsieur le Président pour cette première délibération.

M. le Président.- Merci y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

J'ai échangé récemment avec le préfet sachant que c'est bien sûr une demande de la préfecture de mettre ces trois espaces. J'ai juste une réserve sur les Studios de Boulogne, je l'ai dit au préfet.

Comme, en plus, le décret de classement du domaine de Saint-Cloud devrait tomber bientôt, les Studios de Boulogne sont dans les 500 mètres du périmètre du classement. Donc, j'ai expliqué au préfet que je voulais bien inscrire les Studios de Boulogne là mais comme on sera dans les 500 mètres, il faudra qu'il gère sa schizophrénie parce que c'est l'État qui va prendre le décret et c'est l'État qui demande qu'on inscrive les Studios de Boulogne.

Et puis, culturellement et sur l'identité de Boulogne, je suis quand même un peu réservé, on est la ville du cinéma, on a quand même un patrimoine. Le précédent préfet nous avait écrit sur notre PLU que la Ville était dotée de trop de patrimoine culturel, cela avait été écrit noir sur blanc et donc, j'avais proposé à l'époque, dans ma réponse, de supprimer la synagogue qui a 100 ans, l'église Notre-Dame qui a 700 ans, on peut faire effectivement des logements sociaux à la place de ces bâtiments culturels historiques. Nous allons voter, je n'ai pas de

La complexité et l'imbrication de ces projets conduisent à proposer à terme un transfert de maîtrise d'ouvrage entre la DIRIF et GPSO afin de réaliser les travaux dans le cadre d'une seconde convention, la présente convention se limite donc à réaliser les études d'opportunité qui seront soumises à la validation de l'État par la DIRIF.

Il vous est donc proposé d'autoriser le président, ou le vice-président délégué à l'aménagement, à signer la convention préalable au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études d'opportunité relatives à la modification et création des ouvrages appartenant à l'État, je dis bien, sur le site de l'Abreuvoir à Boulogne-Billancourt.

Voilà Monsieur le président.

M. le Président. - Merci Monsieur Guillet, y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question sur cette convention, donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME – M. GUILLET

5. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF TERRITORIAL DANS LE CADRE DES MODALITES DE CONCERTATION SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES AVEC LE PUBLIC

M. le Président. - La délibération n° 5. C'est le PLUi.

M. Guillet. - Nous revenons sur la concertation dans le cadre du PLUi, cette concertation se déroule petit à petit selon le schéma qu'on avait défini. Le comité de pilotage s'est d'ailleurs réuni hier pour examiner l'actualité de cette concertation. Beaucoup d'ateliers thématiques se sont réunis au cours des dernières semaines, le dernier, je crois, s'est réuni au milieu du mois de juin.

Les balades urbaines se sont également toutes déroulées, et il s'agit maintenant d'entrer dans une phase un peu plus accomplie pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables. Dans ce cadre, rentre la réunion que nous aurons pour l'ensemble des élus de tous nos Conseils municipaux, le 6 juillet à Chaville, à l'Atrium sous la forme d'ateliers. Nous nous réunirons environ pendant deux heures au total sous forme de réunions plénières, d'ateliers et puis, de réunions plénières pour restitution du travail des ateliers selon une procédure relativement classique. Ce sera un moment important qui nous permettra d'ailleurs de faire le point sur la concertation qui se sera déroulée préalablement. La concertation va se dérouler encore après le 6 juillet, ce n'est pas terminé.

Et dans le cadre de cette concertation qui se déroule après le 6 juillet, nous avons l'intervention du Comité consultatif territorial qu'on avait auparavant appelé Comité consultatif citoyen, etc. Cela va un petit peu plus loin en fait, c'est en cela que nous proposons la dénomination de Comité consultatif territorial, qui doit constituer un relais d'informations entre GPSO et les instances communales, et quand je dis les instances communales, ce ne sont pas les élus, au contraire, c'est tout ce qui se raccroche aux Villes, mais qui ne sont pas des instances composées d'élus. Cela peut être des conseils

économiques et sociaux, cela peut être des conseils du développement durable, cela peut être des conseils de quartier ; tous les conseils de quartier ont un représentant dans ce Comité consultatif territorial, si vous l'acceptez.

Les membres du Comité auront ainsi un rôle d'ambassadeur auprès des instances, ils ont un rôle intermédiaire de médiateurs entre les instances desquelles ils sont issus et puis GPSO, ce qui permettra de porter l'information au plus près des citoyens, du moins on peut l'espérer, et de faciliter l'expression et la participation du plus large public possible. Il est toujours difficile évidemment de faire de la concertation avec 320 000 personnes, ce n'est même pas possible, donc par définition il faut faire en sorte que cette concertation soit organisée le mieux possible pour respecter les principes de la démocratie participative sans pour autant altérer la nécessité de l'efficacité du point de vue de l'élaboration du PLUi et cela, c'est évidemment nécessaire.

Le Comité sera composé d'environ 80 personnes, c'est-à-dire 55 personnes issues des différentes instances participatives des huit Villes que je viens d'évoquer, plus 25 personnes issues du panel de l'enquête qualitative audiovisuelle qui ont donné leur accord pour rejoindre le Comité. Vous vous souvenez de cette enquête qualitative, qui a produit un audiovisuel, que vous avez vu lors de la première réunion que nous avons faite à Chaville, qui était intéressant d'ailleurs, contenant plein de choses, et au sein de l'ensemble des personnes qui ont participé à cette enquête, 25, sollicitées par nous, ont accepté de participer de continuer au fond le petit exercice qu'elles avaient commencé à faire et donc de participer à ce Comité consultatif territorial, qui aura au total au minimum quatre réunions.

Ce n'est pas gigantesque mais il faut réunir 80 personnes, la première fois début septembre, ce sera une réunion un peu d'information, de formation des membres, pour leur dire ce que l'on attend d'eux et comment cela va se passer. La deuxième réunion aura lieu sur le PADD lui-même, la troisième réunion aura lieu sur le règlement, par définition et la dernière réunion avant l'arrêt du PLUi.

Des réunions intermédiaires se feront peut-être également mais, en tout cas, le minimum ce sont quatre réunions :

- début septembre 2022, formation à la planification urbaine et aux enjeux du PLUi ;
- fin septembre, un atelier de travail sera quand même organisé sur le diagnostic et le PADD ;
- en février, une réunion intermédiaire, premier atelier de travail sur le règlement, en juin également ;
- et en novembre, ce sera la réunion de bilan des travaux du Comité et présentation du projet, avant son arrêt, au Conseil du territoire.

Les comptes rendus seront évidemment présentés en comité de pilotage du PLUi et ils seront systématiquement rendus publics sur le site de GPSO. Je vous rappelle que, sur le site de GPSO, une plate-forme numérique permet à tout moment à la fois connaître les éléments et d'avoir tous les documents qui sont diffusés et, d'autre part, de donner ses avis. C'est évident. Et je vous engage à faire connaître évidemment cette possibilité autour de vous.

Voilà Monsieur le Président. Une précision excusez-moi, en annexe. On m'a interrogé à juste titre sur la répartition par commune des membres du Comité consultatif territorial, y compris mes propres élus d'ailleurs, ils demandaient pourquoi Chaville a tant de représentants, etc. C'est très simple. Je dirai que cela n'a pas été un exercice d'ajustement mais que cela s'est fait un petit peu tout seul, chaque Ville est à peu près représentée en fonction de son poids démographique. Boulogne-Billancourt a théoriquement 29 représentants, elle en aura 24 ; Chaville a théoriquement 5 représentants, elle en aura 7 ; Issy-les-Moulineaux, 16, elle en aura 13 ; Marnes-la-Coquette, zéro, elle en aura 2 ; Meudon 11, 9 ; Sèvres, 6, mais en aura 9 ; Vanves 7, elle en aura 7 ; Ville-d'Avray, 3, elle en aura 5. C'est-à-dire qu'en définitive les Villes moyennes, disons, les petites Villes seront un peu surreprésentées par rapport aux grosses, ce qui était la tradition de GPSO à l'origine d'ailleurs et cela fonctionne bien comme cela, justement parce que les grosses Villes de toute façon par nature ont un poids plus important.

Ce qui fait que les membres issus de l'enquête audiovisuelle seront cinq pour Boulogne-Billancourt, trois pour Chaville, six pour Issy-les-Moulineaux, trois pour Meudon, zéro pour Marnes, la maire de Marnes-la-Coquette le sait, il n'y a pas eu d'interviewé, quatre pour Sèvres, deux pour Vanves et deux pour Ville-d'Avray. Et les citoyens issus des instances communales, différents conseils de quartier, conseils consultatifs divers, etc. Boulogne-Billancourt, 19 ; Chaville, quatre ; Issy-les-Moulineaux, sept ; Marnes-la-Coquette, deux ; Meudon, six ; Sèvres, cinq ; Vanves, cinq, et Ville-d'Avray, trois.

Voilà l'idée générale, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci y a-t-il des questions sur ce Conseil consultatif ?

M. Lejeune. - Mes chers collègues, dans ce rapport, il est expliqué que la majorité des conseillers consultatifs, 55 membres sur 80 sont désignés selon des modalités définies par les Villes. Après discussion avec les conseillers de quartier de certaines Villes, nous nous sommes aperçu qu'une partie de ces membres n'avaient pas été consultés pour faire partie du Comité consultatif. Pour une vraie instance citoyenne, nous aurions préféré ou un vote de leurs représentants par les différents conseils de quartier ou une possibilité de postuler par simple demande puis un tirage au sort si le nombre de postulants avait été trop important. Nous craignons que ce mode de désignation limite les observations dérangeantes de la part de ses membres. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons.

M. le Président. - Donc abstention effectivement des cinq personnes. Donc sur le principe du Comité consultatif territorial du PLUi, je rappelle que ce n'est pas obligatoire, c'est une structure que nous nous mettons en place en complément. Nous allons au-delà de la réglementation pour la concertation, c'est quelque chose qui permet d'ouvrir encore plus la concertation à nos concitoyens.

M. Guillet. - Je trouve la position de M. Lejeune quand même assez étrange. Je ne sais pas si ses collègues ont la même position mais c'est quand même assez étonnant. Nous allons beaucoup plus loin que la concertation obligatoire, beaucoup plus loin, c'est même une concertation que beaucoup de territoires n'ont pas. Je ne sais pas comment cela se passe à la Ville de Paris.

Que tous les conseils de quartier soient représentés dans l'ensemble, c'est une évidence, ils le sont. Je ne comprends pas bien la position de M. Lejeune, on peut toujours être maximaliste dans le domaine de la concertation, j'ai parfois les mêmes observations dans ma propre Ville, pas de tout le monde heureusement, et j'ai des élus qui sont très responsables de façon générale dans l'ensemble de ma majorité.

Mais je veux dire qu'il faut quand même être un peu raisonnable. Si on veut une concertation qui fonctionne, une concertation qui arrive à des résultats positifs et qui aboutissent –dans mon esprit comme dans celui des maires, c'est cela qui est important– à un total consensus c'est impossible, c'est évident, mais à un relatif consensus sur le PLUi, c'est quand même fondamental. C'est le but recherché. Donc ne pas participer comme je le vois de temps en temps, s'abstenir, etc., cela veut dire qu'on refuse tout acte de concertation et on refuse de parler, et cela, c'est dommage. C'est vraiment dommage, c'est même triste dans une certaine mesure, je vous le dis, Monsieur Lejeune, vraiment, je le regrette.

M. le Président.- Nous n'allons pas débattre, j'ai lancé le vote.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité ((5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

<p>6. AVIS DANS LE CADRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN HOTEL DE 347 CHAMBRES A L'ANGLE DES RUES ERNEST-RENAN ET DU 4-SEPTEMBRE A ISSY-LES-MOULINEAUX ET DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET MIXCITE MISE A JOUR DEPOSES PAR LA SOCIETE VIPARIS PDV, EXPLOITANTE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES</p>

M. le Président.- Nous passons à la n° 6, l'avis dans le cadre du permis de construire de l'hôtel à Issy-les-Moulineaux Vanves.

M. Guillet.- Nous avons déjà abordé ce problème dans le cadre d'autres délibérations, vous le savez. Il s'agit du permis de construire d'un hôtel de 347 chambres qui est à l'angle des rues Ernest-Renan et du 4-Septembre à Issy-les-Moulineaux c'est-à-dire à proximité de l'entrée du Parc des expositions de la porte de Versailles. C'est un projet, MixCité, mis à jour dans le cadre d'une étude d'impact déposée par la société Viparis, qui est la société d'exploitation du Parc des expositions de la porte de Versailles. Cet hôtel évidemment concerne plus le Parc des expositions de la porte de Versailles qu'Issy-les-Moulineaux, il faut bien le dire mais c'est intermédiaire.

GPSO a été saisi par la commune pour émettre un avis sur l'étude d'impact et le dossier de demande de permis de construire pour cet hôtel qui a fait l'objet d'une large concertation avec les riverains, il faut le souligner. Le projet est cohérent avec les orientations portées par le PADD du PLU communal, et répond à un double objectif régional porté par le SDRIF de renforcement de l'offre hôtelière et de réaménagement du Parc des expositions de la porte de Versailles.

Il prend en compte les enjeux en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. En effet, le gabarit des immeubles voisins est respecté, une certaine simplicité des volumes est recherchée ainsi qu'une luminosité dans la composition et le choix des matériaux. Les toits et terrasses seront végétalisés et un parvis

en partie planté sera créé. Les enjeux en matière de voirie et de mobilité sont également pris en compte, les impacts sur la circulation sont limités compte tenu de la proximité des transports en commun et la création de stationnements pour vélo. Nous allons parler du plan vélo tout à l'heure, on n'en a pas encore parlé ? Non. Enfin, l'accès piéton se fera par les rues du 4-Septembre et Ernest-Renan alors que les accès logistiques et techniques se feront depuis l'intérieur du parc, comme c'est le cas d'ailleurs actuellement, afin d'éviter les nuisances.

Voilà Monsieur le président.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions sur ce projet ?

Mme Vessière. - On pourrait parler du renforcement de l'offre hôtelière, je tiens à préciser que j'habite le quartier. Pour l'instant, l'hôtel Marriott qui lui fait face est sous-employé, il ne remplit absolument pas sa fonction, donc on peut s'interroger sur cette nécessité. D'autre part, la modification simplifiée du PLU, que nous avons votée en décembre à Issy-les-Moulineaux, actait, c'est écrit dedans, que cela induisait une réduction de la végétation, ce qui est quand même quelque peu dommage. Quant à la circulation dans le quartier, elle risque quand même d'être difficile, c'est d'ailleurs ce qui figurait dans un autre rapport relatif à la tour Triangle qui, lui, signalait des problèmes de circulation dans le bas de la rue Ernest-Renan et de la rue du 4-Septembre.

Accessoirement, je suis étonnée qu'on nous demande un avis favorable actuellement puisqu'une enquête publique court du 13 juin au 12 juillet, donc apparemment cette enquête publique n'aura aucune conséquence. D'autre part, il est certain que les travaux ont déjà commencé.

M. le Président. - Monsieur Knusmann pour répondre à Mme Vessiere.

M. Knusmann. - C'est une question qui revient régulièrement dans la bouche de notre collègue à chaque occasion ou à chaque réunion des instances, qui donne lieu à chaque fois à la même réponse d'ailleurs que le Président Guillet a fort bien synthétisée, donc je ne vois pas ce qu'il y a à ajouter à ce qui a été dit.

M. le Président. - Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (1 contre : Mme VESSIERE et 5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR)

7. AVIS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER LES ESPACES PUBLICS DE LA PARTIE CENTRALE DE L'ÎLE SEGUIN ET L'ETUDE D'IMPACT PRESENTEES PAR LA SPL VAL DE SEINE AMENAGEMENT
--

M. le Président. - Nous passons à la délibération n° 7, Monsieur Guillet.

M. Guillet. - Il s'agit d'un avis que nous devons donner dans le cadre de la demande de permis d'aménager les espaces publics de la partie centrale de l'île Seguin et de l'étude d'impact, présentées par la SPL Val de Seine Aménagement.

GPSO a été saisie par Boulogne pour émettre cet avis sur la demande de permis d'aménager avec étude d'impact concernant les espaces publics de la partie centrale. Je rappelle quels sont ces espaces publics.

Nous avons donné un avis lors du Conseil du 15 décembre 2021, voici peu de temps, dans le cadre des permis de construire et de l'étude d'impact du projet Vivaldi, qui étaient déposés par Bouygues Immobilier. Ce projet prend en compte les enjeux en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Le traitement différencié des espaces est recherché :

- les parvis sont traités comme des espaces de mise en scène avec des arbres de haute tige au niveau de chaque pont ;
- la voie centrale, qui est un axe de déserte, aura une végétation multistrates ;
- la promenade piétonne des berges sera végétalisée ;
- et enfin, un jardin public de plus de 15 000 m², qui est l'élément fort en matière de végétation, permettra d'instaurer un dialogue nécessaire avec les coteaux arborés de Meudon. C'est un dialogue important.

Ces choix seront cohérents avec le PADD du PLU de Boulogne notamment concernant les liens avec la Seine. Ce projet prend en compte les enjeux en matière de voirie et de mobilité, ce site bénéficiant d'une bonne déserte en transports en commun, l'accès des véhicules sera restreint pour favoriser les modes de circulation doux, vélo et piéton en particulier. De plus, les aménagements qualitatifs végétalisés inviteront évidemment à des promenades qui seront *a priori* particulièrement agréables avec la Seine à immédiate proximité.

Il est proposé d'émettre un avis favorable dans le cadre de l'étude d'impact.

M. le Président.- Merci, des demandes de parole sur le sujet ?

M. Lescoeur.- Monsieur le président, chers collègues, au risque de nous répéter une nouvelle fois, nous sommes opposés à ce projet de 110 000 m² de bureaux sur le site remarquable de l'île Seguin alors que l'urgence climatique, la nécessité de préserver le couloir de circulation d'air que constitue la Seine, les besoins en espaces verts dans une ville très dense mais aussi l'excédent de bureaux dans la région à l'heure du télétravail et, spécifiquement à Boulogne, le déséquilibre entre bureaux et logements, condamnent l'idée même d'un tel objectif, quel que soit l'intérêt des solutions innovantes du projet Bouygues.

Nous ne sommes donc pas favorables à ces aménagements des espaces publics de l'île, sans être convaincus par le projet global. Nous voterons donc contre.

M. le Président.- Merci. C'est votre analyse sur les bureaux et je vous répète à chaque fois qu'il n'y a pas de souci. Je rappelle que 57 Métal qui a été livré au mois de mars est déjà complet, 38 000 m², que les 60 000 m² à venir pour le futur siège de Renault sont pleins en principe par Renault et là, les mètres carrés de bureaux sont déjà occupés par le promoteur qui est à la fois constructeur et qui sera utilisateur.

Donc ce n'est effectivement pas le problème des bureaux, c'est autre chose, cela peut être dépassé mais ne prenez pas l'argument qu'il y aurait trop de bureaux. Ce n'est pas le cas, il n'y a jamais eu aussi peu de bureaux vacants à Boulogne-Billancourt, on est à 6,5

aujourd'hui alors qu'à taux moyen, c'est 10. J'entends d'autres arguments mais pas celui sur les mètres carrés de bureaux surtout quand il y a des utilisateurs derrière. C'est votre avis, nous le connaissons.

Je vais mettre aux voix cet avis qu'on doit donner dans la prolongation de celui qui a été donné par l'Autorité environnementale, la MRAe.

(Il est procédé au vote.)

M. LARGHERO ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité majorité (5 contre : Mme SHAN ainsi que MM. DUBARRY DE LA SALLE, DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR et 1 abstention : Mme VESSIERE)

8. ABSENCE DE NECESSITE DE REALISER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLE-D'AVRAY

M. le Président.- La délibération n° 8, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Cette délibération peut sembler bizarre mais il s'agit de délibérer sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la modification n° 2 du PLU de Ville-d'Avray. Alors pourquoi cette délibération ?

À la demande de la commune de Ville-d'Avray, on a lancé une modification n° 2 du PLU communal. Pas de problème, c'était réglé.

L'objectif principal de cette modification, qui est une petite modification par définition, est de faciliter la mise en œuvre de l'OAP centre-ville, qui prévoit des logements, un renforcement de l'offre de commerces, c'est le secteur commercial de Ville-d'Avray, des commerces de proximité, des services de santé et une mise en valeur des espaces publics.

La procédure concerne également les règles relatives au stationnement, et elle permettra aussi de clarifier certaines règles et définitions et prendra en compte deux jugements. L'Autorité environnementale a été saisie pour avis, dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, et par décision du 24 mai, l'Autorité environnementale a décidé de ne pas soumettre cette procédure à évaluation environnementale. Ce n'est pas nous mais bien l'Autorité gouvernementale qui dit qu'il n'y a pas d'évaluation à faire en raison du faible impact de cette modification sur l'environnement.

Le décret du 13 octobre 2021, portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale a modifié le Code de l'urbanisme et impose désormais que l'autorité en charge de la procédure de modification délibère pour décider de soumettre ou pas le projet de modification à évaluation environnementale. Nous n'allons pas proposer de modifier l'évaluation environnementale si l'Autorité environnementale nous dit qu'il n'y a pas matière, ce serait assez stupide.

Ce décret nouveau nous impose de délibérer, ce qui n'était pas le cas auparavant, nous n'aurions pas eu obligation de vous présenter cette délibération jusqu'en décembre 2021. Cela fait partie des absurdités, c'est une usine à gaz que représente maintenant l'ensemble de notre corpus juridique en matière d'aménagement et d'urbanisme en particulier.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions sur cette nouveauté réglementaire, une de plus ? Non, donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IV – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

9. FRANCE RELANCE - MODIFICATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT

M. le Président.- La délibération n° 9, l'équilibre social de l'habitat et France Relance.

M. Guillet.- L'État s'est trompé et nous demande de redélibérer au niveau de GPSO et au niveau des communes alors ce sera au niveau des communes concernées, sur le contrat de relance du logement qui a formalisé le soutien de l'État auprès des communes en faveur de la production des logements que vous connaissez.

Il vise à accélérer la reprise du secteur du bâtiment, c'est l'ancien système des maires bâtisseurs, il vaut mieux effectivement que ça s'appelle France Relance que maires bâtisseurs comme dispositif parce que cette appellation donne l'impression qu'on bétonne, ce qui n'est pas le cas. Il vise à accélérer la reprise du secteur du bâtiment suite à la crise sanitaire tout en favorisant les projets les plus efficaces avec quand même un certain nombre de critères en fonction des territoires tendus, les fonciers déjà urbanisés et la transformation de bureaux en logements. L'État insiste beaucoup de façon générale sur la transformation de bureaux en logements.

Nous avons déjà délibéré sur ce sujet en février mais il s'agit aujourd'hui de revoir les engagements financiers de l'État, à sa demande. En effet, pour l'année 2022, l'État avait prévu une enveloppe de 175 millions d'euros pour le fonds d'aide à la relance pour la construction durable pour l'ensemble du territoire national. Ce n'est pas une somme gigantesque pour l'ensemble du territoire national et cela aboutit d'ailleurs à des sommes, je ne dirai pas symboliques c'est toujours agréable de les avoir mais qui ne sont pas gigantesques. Cela correspond à 43 millions pour la Région Île-de-France, vous voyez que pour la Région Île-de-France, 43 millions, ce n'est pas gigantesque.

Après recensement des besoins auprès des différentes intercommunalités qui se sont avérés être deux fois plus importants, du coup, il a fallu revoir l'enveloppe. Si l'enveloppe régionale a pu être réévaluée à la hausse, 75 millions, cela n'a pas produit un ajustement au plan national, qui est resté à 175 millions, ce qui provoque effectivement des modifications.

C'est un peu le même principe que la DGF que vous connaissez tous dans vos communes, la DGF est stable mais comme elle est à l'intérieur d'un ensemble dans lequel la DSU, la Dotation de solidarité urbaine, augmente, de fait, la DGF baisse, c'est comme cela mais elle est stable ! C'est un peu le même système.

Donc après recensement, on arrive à une enveloppe qui est beaucoup moins importante donc l'État a décidé, autoritairement, de supprimer la possibilité de l'octroi d'un bonus en cas de dépassement de l'objectif de logements autorisés, d'une part, et d'écarter l'aide aux communes à 1,8 fois leurs objectifs du SRHH, le Schéma régional de l'habitat et de

l'hébergement. Donc cette disposition impacte seulement, hélas pour elles, deux communes, Marnes-la-Coquette, qui est une commune où on bâtit beaucoup contrairement aux idées reçues.

Mme Barody-Weiss.- C'est la première fois qu'on me reproche de faire des logements sociaux. Je tiens quand même à le préciser.

M. Guillet.- Absolument, Marnes-la-Coquette en fait trop !

M. le Président.- Madame Barody-Weiss dit que c'est la première fois qu'on lui reproche de faire trop de logements sociaux à Marnes-la-Coquette, c'est quand même merveilleux.

M. Guillet.- Fantastique ! Et Vanves, hélas. Elles voient toutes les deux leurs aides baisser, au total de 165 000 euros, évidemment Marnes est moins impactée en volume mais plus par rapport au budget communal.

En conséquence, le montant prévisionnel de l'aide à la relance pour la construction durable s'élève à 1 894 500 euros pour les six communes éligibles de GPSO, je vous dis les six communes éligibles parce que les communes qui sont carencées, hélas, ne sont pas éligibles. Je le précise, Monsieur le Président.

M. le Président.- C'est incohérent.

M. Guillet.- On devrait au contraire... C'est comme cela, cette aide sera versée aux communes fin 2022 après vérification du nombre d'autorisations d'urbanisme délivré entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues. Il est proposé, dans la délibération, de regretter que l'État ne puisse respecter ses engagements initiaux et ait réduit le montant des subventions attribuables aux communes dans le cadre de l'aide à la relance et la construction durable, d'abroger la délibération du 9 février 2022 et d'approuver le nouveau projet de contrat de relance du logement tel qu'annexé à la présente délibération.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. C'est encore un constat effectivement de réduction des aides de l'État.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION AMELIORATION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 99, AVENUE PIERRE GRENIER A BOULOGNE-BILLANCOURT

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 7, RUE RIEUX ET 90-92, AVENUE EDOUARD-VAILLANT A BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président.- Toujours dans l'équilibre social de l'habitat, nous avons deux attributions de subvention, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Oui. C'est l'attribution de subventions pour la réalisation de 28 logements sociaux à Boulogne-Billancourt.

Pour le point n° 10, il s'agit de participer pour un montant de 53 000 euros à la réalisation d'une opération d'acquisition amélioration de 10 logements locatifs sociaux sis 99 avenue Pierre-Grenier. C'est un ensemble que l'on connaît bien quand on passe là, à proximité du cimetière.

Le point n° 11, il vous est proposé de participer pour un montant total de 95 400 euros à la réalisation d'une opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux situés 7 rue Rieux et 90-92 avenue Édouard-Vaillant. C'est un immeuble de film comme il y en a dans sur les Champs-Élysées, on peut rentrer par une avenue et sortir par une rue sans problème, Jean Gabin aurait aimé cela.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix ces deux délibérations.

Pour la n° 10 pour l'avenue Pierre-Grenier, ne prennent pas part au vote M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes et M. Baguet. Je ne comprends pas pourquoi d'une délibération à l'autre, on n'a pas les mêmes noms. Nous allons considérer que ceux ni qui n'ont pas voté la garantie tout à l'heure ne prennent pas part au vote, c'est plus simple, sur la 10 et sur la 11.

Donc je mets aux voix la n° 10 avec les réserves que je viens d'évoquer à l'instant, sur les participations au vote.

(Il est procédé au vote.)

Mme ROUZIC-RIBES ainsi que MM. BAGUET, DENIZIOT et GUILLET ne prennent pas part au vote

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La n° 11 pour l'opération Édouard-Vaillant, même élus ne prenant pas part au vote. Même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Merci.

Mme ROUZIC-RIBES ainsi que MM. BAGUET, DENIZIOT et GUILLET ne prennent pas part au vote

Adopté à l'unanimité.

VII – ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

32. APPROBATION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC ALCOME, ECO-ORGANISME DE LA FILIERE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS DES PRODUITS DU TABAC

M. le Président.- Mes chers collègues, nous repassons à la n° 32. C'est M. Gauducheau.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération que je dois vous présenter concerne l'approbation d'un contrat à passer avec ALCOME, qui est un éco-organisme de la filière responsabilité élargie des producteurs des produits du tabac.

Chaque année, vous allez apprendre sûrement quelque chose, 12 % des cigarettes consommées en France sont jetés au sol de manière inappropriée dans l'espace public. Ceci représente 7,7 milliards de mégots. C'est une bonne question pour un jeu, je ne sais pas qui les a comptés. Les mégots ainsi abandonnés constituent de réelles nuisances, vous le savez, et une société a été créée, agréée depuis 2021 pour une durée de six ans en tant qu'éco-organisme de la filière. Ce sont les producteurs de cigarettes qui cotisent à cette société dont la mission est de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée sur l'espace public *via* notamment une contribution financière, des opérations de nettoyage des mégots abandonnés.

En adhérant gracieusement à cet organisme, GPSO va bénéficier d'une aide financière de 540 000 euros à l'année, donc pour six mois à peu près pour l'année 2022 qui est déjà entamée, le reliquat serait de 202 000 euros. C'est une contribution pour toutes les initiatives que prend GPSO pour participer à des campagnes de sensibilisation, d'installation de récupérateurs de mégots, etc., pour contribuer à la réduction des rejets de mégots sur la voie publique.

Je vous invite à vous prononcer favorablement sur cette délibération.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions sur cette délibération. Monsieur Lejeune ? Vous voulez parler ou je fais voter ?

M. Lejeune.- Je voulais parler.

M. le Président.- Allez-y.

M. Lejeune.- C'était simplement pour dire que nous sommes très heureux de ce contrat, simplement, nous aimerions avoir le bilan annuel de prévention pour voir ce qui a été mis en place sur le territoire.

M. le Président.- Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci Monsieur Gauducheau.

Adopté à l'unanimité.

**VIII – COLLECTE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT –
Mme BARODY-WEISS**

33. CHARTE D'ENGAGEMENT DU PLAN CLIMAT A DESTINATION DES ENTREPRISES

M. le Président.- Nous passons au développement durable, collecte et environnement. La délibération n° 33, Madame Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial dont je vous parle à chaque Conseil, l'action 5.4 prévoit la mise en place d'une charte d'engagement à

destination notamment des entreprises. Il nous paraît important compte tenu du nombre d'entreprises que nous avons sur le territoire de les faire bouger et qu'elles s'impliquent dans la transition énergétique et la transition environnementale.

Donc trois types d'engagement sont prévus, comme aux Jeux olympiques, du bronze, de l'argent et de l'or, sur des thématiques qui peuvent être variées évidemment en fonction des entreprises et de la taille des entreprises. Il peut s'agir de sensibilisation des employés aux bonnes pratiques, à la mobilité, aux achats responsables, différentes choses, avec un suivi annuel évidemment à partir du niveau argent.

C'est aussi le but de nouer des partenariats, surtout avec les grands groupes et puis d'intervenir aussi très localement auprès des petites et des moyennes entreprises pour les inciter et les suivre.

Voilà nous avons cet objectif et vous êtes donc invités à approuver cette charte d'engagement.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions ? Non il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

34. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE RÉCIF + ENTRE GPSO, L'ALEC ET LA SEM ÎLE-DE-FRANCE ENERGIE

M. le Président. - La délibération n° 34.

Mme Barody-Weiss. - Le plan Récif+, qui est de la rénovation, est porté par la Région Île-de-France. Ce dispositif est financé par les certificats d'économie d'énergie, les CEE depuis 2019. En fait, son objectif est de stimuler la demande de rénovation en copropriété par des actions de sensibilisation et de communication, ce n'est pas de l'aide financière aux copropriétés.

Donc sur GPSO, en 2019 et 2021, évidemment 2020 a été une année à part, nous avons un boitage sur 30 000 copropriétés représentant plus de 50 lots, nous avons sensibilisé des syndicats, nous avons organisé des réunions avec eux ainsi que différents événements, conférences, thermographie, etc.

Pour 2022-2023, nous avons retenu une cible de copropriétés plus petites de 10 à 50 lots construites avant 1994 et ayant moins de 25 % d'impayés, le but étant effectivement d'essayer que ces copropriétés passent à l'acte c'est-à-dire que si vous prenez de trop grosses copropriétés avec des impayés énormes, il faudra des années avant d'essayer d'arriver à quelque chose. Le but est de les inciter, de faire des boitages, de contacter les syndicats, de faire des événements dédiés, et une campagne vraiment clefs en main. Pour cela, un financement est prévu et un financement aussi vis-à-vis de l'ALEC, donc vous êtes invités à approuver la signature de la convention Récif+.

M. le Président. - Merci, y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IX – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – M. LARGHERO

35. DOTATION POUR LE PRIX DE L'ENTREPRENEUR 2022 MADE IN 92

M. le Président. - Le développement économique, Monsieur Larghero.

M. Larghero. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit en plus de vous demander d'approuver une convention relative au versement d'un prix à une jeune Boulonnaise, donc j'aurais mauvaise grâce à ne pas vous soumettre ce projet, Monsieur le président.

Il s'agit du prix de l'Entrepreneure, pour le coup, 2022 Made in 92, qui a été attribué à la créatrice de l'entreprise Lilote, qui est une start-up du domaine de l'EDUtech, qui développe une application qui permet d'encourager les jeunes à la lecture et qui fonctionne plutôt très bien. Elle devrait, si bien sûr vous nous accordez la possibilité de signer cette convention, bénéficier d'un financement de 6 500 euros pour le développement de son entreprise, dans le cadre du prix de l'Entrepreneur 2022 Made in 92.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

X – MOBILITÉS – M. de la RONCIERE

36. ADOPTION DU PLAN VELO TERRITORIAL 2021-2025 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président. - Nous passons maintenant aux mobilités, Monsieur de la Roncière, la délibération n° 35 sur le plan vélo territorial.

M. de la Roncière. - Le plan vélo territorial pour les années de 2021, l'année dernière parce que nous avons déjà commencé à travailler, jusqu'en 2025.

C'est le fruit d'un très gros travail entrepris dès 2018 et donc je voudrais d'abord saluer les services compétents, le Pôle aménagement durable, etc., il y a beaucoup de noms derrière, la Direction de la mobilité que je vois au bout. Merci aux services pour ce très gros travail qui devrait satisfaire ma voisine de gauche sur le plan climat puisqu'un des axes est la qualité de l'air et évidemment, plus on circulera à vélo, moins il y aura de gaz à effet de serre.

Ce plan vélo vient de loin, le travail a été entrepris fin 2018 et il est le fruit de très grosses concertations évidemment avec chacune des Villes, cela va de soi, et avec aussi les Villes riveraines de GPSO pour ne pas arriver tout à coup à des ruptures de réseaux, donc bien

sûr Paris mais toutes nos Villes riveraines du territoire. Concertation avec les collectivités territoriales qui peuvent subventionner ce plan vélo, je pense à la Métropole qui nous fait l'aumône de 10 millions par an mais surtout à la Région Île-de-France où là, on est plutôt sur une centaine de millions d'euros sur des projets de RER vélo et puis évidemment le Département; qui est au premier chef concerné, puisque sur le réseau structurant à aménager sur notre territoire, le Département est en première ligne à hauteur de près des deux tiers, 63 % du réseau.

Cette concertation a été menée, l'adoption de ce plan vélo nous permettra ensuite de demander des subventions en bonne et due forme auprès des organismes que je viens de citer.

Et puis, je ne dois pas oublier la concertation auprès des usagers, c'est-à-dire que nombre de réunions ont eu lieu au tout début d'abord pour partager leurs idées et avoir des points de vue sur ce qu'il convenait de faire sur le territoire avec ensuite tout un travail également de restitution tous ces derniers mois, territoire par territoire, ou direction territoriale par direction territoriale, pour rendre compte du plan tel qu'il avait été façonné ; restitution qui a donné lieu à des derniers ajustements. Cela nous permet de vous présenter ce plan vélo maintenant.

Les objectifs sont, je crois, assez simples à mémoriser :

- multiplier par trois la fréquentation cyclable par rapport à 2020. Des compteurs sont déployés un peu partout dans l'espace public notamment au niveau des départementales, donc multiplier par trois l'utilisation du vélo ;
- multiplier par deux le nombre de places de stationnement cyclable dans l'espace public, en voirie comme en parking ;
- programmer des aménagements pour un réseau structurant ;
- et enfin réaliser en moyenne 65 ateliers par an sur l'ensemble du territoire sur différents sujets que sont prévention du vol, réparation de vélo, entretien de son vélo. Ces ateliers ont d'ores et déjà commencé à se déployer dans nos différentes villes.

Dix axes d'action ont été retenus, les 4 premiers sont sur notre espace public :

- Le premier de ces quatre axes dans notre espace public, est de rendre nos rues plus propices au vélo et à la marche. La marche, on n'est pas tout à fait dans le plan vélo mais qu'est-ce que cela signifie ? C'est tout simplement la mise en place de circulations apaisées, 30 km/h ou zones de rencontre, 20 km/h dès que c'est possible et, par ailleurs, systématiser le double sens cyclable. Cela a l'air d'être encore une invention en France mais cela existe depuis des dizaines d'années dans des pays comme la Belgique ou ailleurs. Cela, c'est je dirai pour le petit réseau viaire secondaire ;
- Le gros du travail, c'est également d'aménager un réseau vélo structurant qui maille l'ensemble du territoire et qui fasse la jonction avec les territoires voisins. C'est un travail à mener non seulement par GPSO mais d'autres. GPSO a 26 % de la longueur de voirie qu'il nous faut adapter, l'ONF en a 12 % et 63 % concernent le Département.

Le Département a adopté un plan vélo sur l'ensemble de son mandat qui se termine en 2028 mais où il s'active très fortement. Pour aider le Département à accélérer encore plus sur le territoire de GPSO, nous lui avons proposé de mettre à sa disposition nos ingénieurs pour qu'ils fassent les études pour que les schémas d'aménagement de voirie départementale sortent peut-être un peu plus vite côté GPSO qu'ils ne sortiront dans d'autres territoires.

- Également faciliter les déplacements par un jalonnement, donc une signalétique propre. Pour le moment, le gros de la signalétique est automobile. Donc il s'agit de développer une signalétique cycliste qui indique tout à la fois la distance à parcourir par rapport à un objectif et la distance temps aussi, le temps de trajet ;
- Et enfin, je l'ai dit tout à l'heure, le développement de stationnements adaptés.

Sur les autres maillons d'une chaîne de 10 axes que nous nous sommes fixés d'ici à 2025, je les listerai rapidement, ce sont :

- Le déploiement de services de location de vélos. Là, je pense principalement à Vélib' qui a actuellement 63 stations sur le territoire de GPSO et d'ici à la fin de l'année, on en aura 16 de plus, 79 stations ;
- Lutter contre le vol par le marquage de vélo ou par de la bonne information, ne serait-ce que sur ce qu'on achète comme cadenas. C'est trop bête de donner son vélo en ayant fait semblant de le protéger donc il faut bien informer sur ces affaires-là ;
- Faciliter l'entretien des vélos, je l'ai dit tout à l'heure, et ce sont des ateliers à mettre en place ;
- Informer et former à la pratique du vélo et puis au-delà de cela, l'ensemble des usagers de l'espace public. Vous avez normalement eu dans chacune de vos boîtes un petit recueil qui donne des conseils tant aux automobilistes qu'aux cyclistes, qu'aux deux-roues motorisés, qu'aux piétons. Ce recueil recense un petit peu l'ensemble de ce qu'il faut faire...

M. de la Roncière.- Une autre initiative se prendra à l'automne du côté de Boulogne, c'est la mise en place des États généraux de l'espace public qui donneront lieu probablement à des décisions partagées avec les citoyens et les usagers tant pour le vélo que le déplacement piéton, etc.

Derniers axes de progrès de travail, sur les quatre ans qui viennent :

- Accroître la part du vélo dans l'activité économique. Ce sont des interventions que nous ferons auprès des plus gros employeurs du territoire ;
- Et peut-être plus anecdotique, réguler ce qu'on appelle les engins de déplacement personnel, réguler l'usage des trottinettes et je pense notamment au stationnement afin qu'il ne soit pas trop anarchique mais le plus ordonné possible.

C'est un plan très riche, que je trouve assez généraliste, qui couvre tout un spectre d'activités dans lesquelles un usager du vélo se reconnaît. Je vous invite à le porter collectivement. Un peu comme pour le PLUi, un comité citoyen est mis en place avec un suivi et puis, bien sûr, nous ferons un point en fin de plan.

Voilà ce que je peux dire à propos de ce plan vélo territorial 2021-2025.

M. le Président.- J'imagine qu'il y a des demandes de parole. Monsieur Lescoeur.

M. Lescoeur.- Monsieur le Président, chers collègues, vous nous présentez un plan en 10 maillons avec des jalons jusqu'en 2025. Depuis 25 ans, nous avons déjà vu quelques plans sur papier à Boulogne, par exemple, ainsi en 99, je me souviens d'un plan vélo très complet et bien documenté, défini par les services et qui a disparu du jour au lendemain sans laisser de trace. Les usagers du vélo ont été plusieurs fois échaudés sur ce sujet.

Comment peut-on montrer la vraie volonté de GPSO concernant la pratique du vélo sur son territoire par des actes à la fois concrets et symboliques ? Je propose de déclarer à court terme tout GPSO en zone 30 comme Issy-les-Moulineaux l'a fait. Cela aurait pour effet de rendre très rapidement la grande majorité des rues plus apaisées et les contresens cyclables partout présents sans peinture sur les chaussées, ni signalétiques lourdes. Ce serait un grand bond en avant de notre territoire, concret et allant au-delà des seules résolutions sur papier glacé.

Enfin, je ne crois pas avoir vu l'avis du collectif vélo Île-de-France dans les documents que vous nous avez transmis, ni les retours provenant des réunions de concertation. Est-ce que vous comptez nous les fournir ? Mais je dirai que je voterai évidemment pour votre plan.

M. de la Roncière.- Premier point sur la généralisation d'une zone 30 au niveau de l'ensemble du territoire, ceci est l'affaire de la police du maire, donc nous n'avons pas la compétence au niveau territorial. Et, je viens de dire que, du côté de Boulogne puisque j'ai l'impression que vous vous exprimez plutôt du point de vue de Boulogne, des États généraux de la mobilité vont se tenir en octobre et ça pourrait être éventuellement une des conclusions mais, en tout cas, ce sont les États généraux qui le trancheront, c'est un premier point.

Cela étant, décision généralisée ou pas, je pense qu'il faut tout de même aider les automobilistes et aider tout le monde à se rappeler qu'on est en zone 30. Vous prêchez pour une économie en matière de signalétique et de peinture au sol, je vais vous dire non : il faut y aller aussi en matière de signalétique et de peinture au sol.

Vous m'avez demandé ensuite le point de vue d'un collectif dont je n'ai pas mémorisé le nom. Nous avons invité absolument tout le monde à participer à nos réunions, territoire par territoire, je ne sais pas s'il y a eu des contributions écrites, tout à fait spécifiques sur l'ensemble du territoire mais, en tout cas, sachez que, franchement, nous avons ouvert très largement en termes d'invitation donc, normalement et sauf s'ils ne voulaient pas venir, ils ont dû être invités. Je crois avoir répondu à votre question.

M. le Président.- Effectivement, comme l'a dit Monsieur de la Roncière, nous avons des partenaires très engagés et, au Département, on a voté 150 millions d'euros jusqu'en 2028 pour le plan vélo, c'est important.

Nous en parlions à l'instant avec Jean-Jacques Guillet, je rappelle qu'il y a des voies aussi départementales à grande circulation dont la responsabilité est assurée par l'État, donc il faut faire des demandes. C'est vraiment un partenariat de grande échelle entre la Région, le Département et l'État mais je crois qu'il y a une volonté commune de toutes les instances d'avancer sur le sujet donc nous avons bon espoir.

En tout cas, nous, à GPSO, nous nous engageons, nous avons inscrit les crédits, si cela peut rassurer M. Lescoeur, les ingénieurs travaillent. On le voit bien dans toute la mise en route de la loi LOM, maintenant chaque espace est assuré, on va pouvoir utiliser ces places de stationnement qu'on récupère à d'autres usages, notamment au service du vélo.

Merci aux services, merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce plan vélo, maintenant il faut continuer la concertation et surtout qu'on le mette en œuvre.

Donc je mets aux voix

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

XI – SPORT – M. de la RONCIERE

37. COORDINATION POUR LES EPREUVES SUR ROUTE DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES 2024

M. le Président. - Nous passons au sport, c'est toujours M. de la Roncière.

M. de la Roncière. - Nous étions sur 2025, là, nous sommes projetés sur 2024.

Nous sommes informés par l'instance organisatrice des Jeux de Paris que des épreuves sur route, tant à vélo que marathon à pied, se tiendraient sur nos huit villes, concernant cinq épreuves : la course en ligne homme, la course en ligne femme, le marathon femme, le marathon homme, et le marathon pour tous.

Ils nous écrivent pour nous demander si nous sommes d'accord en nous disant que ce serait à nous de régler l'ensemble de ce qu'il convient de faire en matière de sécurisation des itinéraires, des hommes à déployer le long de cet itinéraire, donc il nous manque quand même très singulièrement un cahier des charges. On ne sait pas s'il faudra mettre des barrières Vauban sur l'ensemble des linéaires des deux côtés, s'il faudra déployer de la sécurité hommes tous les 100 mètres, tous les 200 mètres, tous les 300 mètres, etc.

Évidemment, nous serions très honorés d'accueillir ces épreuves, donc nous vous proposons de donner un accord de principe mais, vous voyez la rédaction, en demandant quand même la communication des cahiers des charges de l'instance organisatrice et, à ce moment-là, nous mettrons en œuvre notre engagement de principe d'accueillir ces épreuves et nous signerons une convention beaucoup plus précise que quelque chose de très flou, tel que cela nous a été envoyé par l'instance organisatrice.

M. le Président. - Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Merci Monsieur de la Roncière.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

XII – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS

38. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président.- Nous passons aux ressources humaines pour deux délibérations, avec Mme Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- La délibération n° 38, qui revient régulièrement, porte sur la modification des effectifs dont vous avez la liste. Il vous est proposé d'adopter les modifications, suppressions et créations de poste dont vous avez le détail complet. Je ne vais pas y revenir en détail, c'est une délibération qui revient régulièrement.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions ? Il n'a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

39. INFORMATION DU CONSEIL RELATIVE AU RENOUELEMENT DES CONVENTIONS-CADRES DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE ONEREUX D'AGENTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL AUPRES DES ASSOCIATIONS ACCORDS MAJEURS ET CHORIM

M. le Président.- La délibération n° 39.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit de vous informer sur le renouvellement des conventions-cadres de mise à disposition partielle à titre onéreux d'agents publics qui sont essentiellement dans les conservatoires auprès de deux associations, Accords majeurs et Chorim.

Il s'agit de trois agents du conservatoire de Chaville mis à disposition d'Accords majeurs et de deux agents du conservatoire d'Issy-les-Moulineaux à l'association Chorim.

Cette délibération couvre dix mois à partir de septembre jusqu'en juin, c'est le renouvellement de ce qui existait.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas question.

Donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

XIII – RAPPORTS ANNUELS

Rapports afférents à l'assainissement et à l'éclairage public – M. Gauducheau

40. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNEE 2021

41. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIETE SEINE OUEST ASSAINISSEMENT, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNEE 2021

42. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIETE BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LA MISE EN LUMIERE SUR LE TERRITOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE SEVRES, POUR L'EXERCICE 2021

Rapport afférent au mobilier urbain – M. Gauducheau

43. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIETE JC DECAUX, TITULAIRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES DE MISE A DISPOSITION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES, SUR LE TERRITOIRE DES VILLES DE CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MARNES-LA-COQUETTE, MEUDON, VANVES ET VILLE-D'AVRAY, POUR L'EXERCICE 2021

M. le Président.- Nous terminons notre séance avec les rapports, sept ou huit. Le premier, c'est M. Gauducheau concernant l'assainissement et l'éclairage public.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président. C'est toujours le même exercice avec les rapports, ce sont des pavés, donc article 1, je ne vais pas lire le pavé donc j'ai des synthèses mais la synthèse, c'est quasiment un pavé donc je pourrais vous faire une synthèse de la synthèse, ce serait encore pas mal, j'ai travaillé, c'est prêt. Je suggère plutôt, si le Président en est d'accord, les membres du bureau et l'Assemblée, que ceux qui auraient des questions particulières puissent les formuler par écrit et nous apporterons les réponses adéquates.

Je vais donc citer l'intitulé des rapports, et puis laisser à chacun la possibilité de poser des questions. Nous ne voulons pas vous priver d'expression ou de question mais simplement dans un pavé de 250 pages, c'est quand même un peu compliqué. Nous sommes confrontés à la même situation dans les Conseils municipaux donc comme vous êtes entraînés et performants, je crois que je ne vais pas vous infliger des synthèses.

Donc la délibération n° 40 porte sur la présentation du rapport sur le prix de la qualité du service public de l'assainissement sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2021. Comme, de plus, il s'agit de prendre acte, ce n'est pas vraiment une délibération qui vous engage, c'est une prise d'acte donc libre à chacun de nous interroger en cas de besoin et nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions précises que vous auriez à poser.

Le point n° 41 concerne la présentation du rapport de la société Seine Ouest Assainissement, délégataire du service public de l'assainissement sur le territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2021, il est lié au rapport précédent.

Le point n° 42, c'est la présentation du rapport de la société Bouygues Energies et Services, titulaire du contrat de partenariat public privé pour l'éclairage public et la mise en lumière sur le territoire de Boulogne-Billancourt et de Sèvres pour l'exercice 2021. Je rappelle d'ailleurs que, dans vos dossiers, vous avez déjà un peu l'exposé des motifs plus qu'une délibération, qui est déjà une bonne synthèse. Donc si vous avez lu, comme vous l'avez tous fait, le dossier intégral du Conseil de territoire, vous êtes déjà bien informés.

Enfin, le point n° 43, c'est la présentation du rapport de la société Decaux, qui est titulaire depuis peu de temps du contrat de concession de service de mise à disposition, d'entretien et de maintenance de mobiliers urbains publicitaires, et non publicitaires, sur le territoire des Villes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray pour l'exercice 2021.

Donc, même punition. Dont acte, je propose qu'on s'en tienne à cela et, encore une fois, s'il y a des questions, elles seront bienvenues.

M. le Président.- Merci Monsieur Gauducheau, nous devons prendre acte des rapports, nous ne votons pas sur les rapports. Il n'y a donc pas de demande de parole sinon effectivement, vous pourrez récrire et l'Administration se fera un plaisir de vous répondre

Le premier rapport sur la qualité du service public de l'assainissement sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2020, il faut que je fasse voter sur le fait que nous prenons acte.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président.- Idem sur le point n° 41, présentation du rapport de la société Seine Ouest Assainissement, délégataire de service public de l'assainissement sur le territoire de l'établissement GPSO pour l'année 2021, nous prenons acte.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président.- Sur le rapport Bouygues Énergies et Services, le PPP éclairage public Sèvres, Boulogne-Billancourt, point n° 42, nous prenons acte.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président.- Sur le mobilier urbain Jean-Claude Decaux.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

Rapport afférent à la collecte et l'élimination des déchets – Mme Barody-Weiss

44. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNEE 2021

M. le Président.- Nous passons au rapport sur la collecte élimination des déchets, Madame Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Donc vous avez le rapport, je vais succinctement vous donner les grandes lignes qui ont caractérisé l'année 2021. Ce qui me paraît vraiment à noter, c'est en

fait une augmentation assez importante de la quantité des ordures ménagères résiduelles alors que nous étions sur une baisse constante depuis plusieurs années. Il est constaté une augmentation qui n'est pas, je dois dire, spécifique à GPSO, elle est constatée sur l'ensemble des territoires du Syctom. Pourquoi ?

Est-ce du fait du covid, je ne sais pas mais en tout cas, ce sont 2 % de plus de tonnages collectés. Je vous rappelle que nous sommes sur la collecte, le traitement, c'est le Syctom.

Ce sont plus 3 % pour les emballages et les papiers, c'est bien puisque c'est du recyclé, et une stagnation du verre, ce n'est pas bien. Donc, on est à 23 kg, on devrait pouvoir faire mieux.

Sur les déchets alimentaires collectés sur deux communes à titre d'expérimentation Ville-d'Avray et Marnes, pareil, il est constaté une baisse de cette collecte, passée de 388 tonnes à 339 tonnes. On peut effectivement se dire que des établissements étaient fermés, différentes choses mais quand même, ce n'est pas réjouissant d'autant plus qu'à partir du nouveau marché qui va rentrer à la fin de l'année, on va commencer à collecter les biodéchets sur l'ensemble du territoire. Je rappelle qu'avec les biodéchets, on fait du biogaz et que dans les circonstances actuelles, il ne vous aura pas échappé que c'est quand même assez intéressant de faire du biométhane à partir de nos déchets, c'est une ressource directe, sur place, locale. Chacun peut le faire donc faites-le savoir.

On a encore, si vous voulez, beaucoup d'anomalies de tri, 20 % d'anomalies de tri dans les bacs jaunes, ce n'est pas bien non plus, donc il faut vraiment faire des efforts.

Le but pour l'année à venir est d'améliorer le bilan de la gestion des déchets ménagers, la réduction des tonnages collectés en ordures ménagères, c'est important, l'incitation à plus de tri et de meilleur tri, donc d'une meilleure qualité, et puis la diminution aussi des dépôts sauvages parce qu'il faut savoir que les dépôts sauvages, ce sont 3 % des quantités collectées mais 13 % des coûts. Donc c'est vraiment une plaie.

Voilà en gros. Vous avez un rapport qui a été établi par les services et qui est très clair et très détaillé donc je vous renvoie à ce rapport.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas donc nous allons prendre acte ?

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Merci Madame Barody-Weiss.

Il est pris acte.

Rapports afférents au stationnement – M. de la Roncière

45. RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE DE TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES RELATIFS AUX FORAITS DE POST-STATIONNEMENT, AU TITRE DE L'ANNEE 2021

M. le Président. - Monsieur de la Roncière, le rapport sur les RAPO, les FPS et autres.

M. de la Roncière. - Il est sympa ce rapport. Près de 210 000 FPS en 2021 sur le territoire de GPSO, alors apparemment à bon escient parce qu'ils ne donnent pas beaucoup lieu à

des contestations, 6 600 ont contesté leur FPS donc cela fait un ratio de 3,2 %. Sachez que quand vous contestez, 57 % des fameux RAPO, les recours administratifs préalables obligatoires, sont acceptés par GPSO, vous en avez 16 % qui sont déclarés irrecevables tout simplement parce qu'ils sont hors délai ou parce qu'il manque la pièce jointe à savoir le procès-verbal, et 26 % de RAPO sont rejetés. C'est tout.

M. le Président.- Vous voyez le ratio est effectivement assez faible. On lit de temps en temps sur les réseaux sociaux qu'il n'a pas assez de procès-verbaux distribués dans nos villes, mais 210 000 FPS, c'est quand même pas mal. Ce sont les FPS, ce ne sont pas les contraventions dont le chiffre surtout pour GPSO doit être encore beaucoup plus élevé.

Je mets aux voix le prendre acte du rapport.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

46. PRESENTATION DES RAPPORTS DE LA SOCIETE INDIGO INFRA CGST (EX-VINCI PARK CGST), DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR VOIRIE A BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON, VILLE-D'AVRAY ET ISSY-LES-MOULINEAUX AINSI QUE LES PARKINGS BELLE FEUILLE, MARCHÉ BILLANCOURT, POINT DU JOUR, HEYRAULT, COURS DE L'ILE SEGUIN ET RIVES DE SEINE A BOULOGNE-BILLANCOURT, LES PARKINGS DE L'HOTEL DE VILLE ET CORENTIN CELTON A ISSY-LES-MOULINEAUX, LE PARKING DE LA PLACE CENTRALE DE MEUDON-LA-FORET A MEUDON ET LE PARKING DE LA FONTAINE DU ROY A VILLE-D'AVRAY, POUR L'ANNEE 2021

47. PRESENTATION DES RAPPORTS DE LA SOCIETE Q-PARK, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT L'EXPLOITATION DU PARKING ISSY VAL DE SEINE A ISSY-LES-MOULINEAUX, DES PARKINGS HOTEL DE VILLE ET PARCHAMP A BOULOGNE-BILLANCOURT ET DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE SEVRES, POUR L'ANNEE 2021

48. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMENAGEMENT, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC AFFERENT A L'EXPLOITATION DES PARKINGS CABOURG ET SAINT REMY A VANVES, DU PARKING DE L'ATRIUM A CHAVILLE AINSI QUE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE A VANVES ET CHAVILLE, POUR L'ANNEE 2021

M. le Président.- On poursuit sur le stationnement, toujours M. de la Roncière.

M. de la Roncière.- Comme l'a fait mon excellent collègue Bernard Gauducheau, je ne présenterai pas ces rapports, ce serait un peu fastidieux, juste les tendances.

En matière de stationnement en 2021, on commençait à retrouver le niveau de stationnement en voirie, un peu en deçà quand même du stationnement sur GPSO de 2019, on met à part 2020. Sur les parkings, cela vaut pour toutes les Villes, on est très, très en deçà du niveau de 2019, avec une chute des abonnés. Évidemment, pour les parkings qui sont par exemple près du parc des Princes, des événements ne se sont pas tenus du fait de périodes confinées, pour certains spectacles, donc on est encore très loin des recettes de 2019 en matière de parking, on est tangent pour la voirie en surface, on est loin en parking. C'est tout.

M. le Président.- Merci donc nous prenons acte.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président.- Cela, c'était pour quel rapport ?

M. de la Roncière.- C'était pour les trois.

M. le Président.- D'accord donc le point n° 46, c'était Indigo infra CGST.

Maintenant, le n° 47, Q-Park, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président.- Le point n° 48, ce sont les parkings gérés par la SPLOA à Chaville et à Vanves notamment.

(Il est procédé au vote - Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose deux rendez-vous, le premier, c'est ce week-end, samedi 25, le Festival des sports et de nature, donc à Marcel Bec avec un programme extrêmement dense, pour accueillir un maximum de familles de GPSO.

Le deuxième rendez-vous est très, très loin, c'est notre prochaine séance qui aura lieu le 5 octobre.

D'ici là, bonnes vacances, bon été, et ce n'est peut-être pas fini pour tout le monde, reposez-vous après cette année compliquée, la rentrée effectivement nous attend en pleine forme. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 20 heures 05)



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

